

## **Règlement général de la Corrida de Bréhand du Samedi 4 mars 2023**

Le règlement de la Corrida de Bréhand comporte 2 parties :

- Une partie propre aux conditions sanitaires pour cause de COVID
- Une partie plus classique propre aux courses à pied.

### **A – Règles et contraintes sanitaires :**

- 1- En fonction de l'évolution de la pandémie du COVID, les règles et contraintes ci-après pourront être amenés à évoluer (allègement ou durcissement). L'acceptation de ce règlement vaudra acceptation des évolutions – modifications ultérieures.
- 2- En cas de non-respect des règles sanitaires, l'organisation pourra annuler l'inscription des contrevenants. Ceux-ci ne pourront prétendre à un remboursement.
- 3- Afin de limiter les contacts et échanges de documents, il vous sera demandé de privilégier les inscriptions en ligne sur Nextrun.fr. En cas d'inscription par courrier, nous vous demandons de nous faire parvenir l'ensemble des documents et le règlement avant le jour de la course. Les inscriptions seront également possibles le samedi à la salle des sports de Bréhand à partir de 16h.
- 4- Le port du masque est recommandé sur la zone de départ – arrivée ainsi qu'à l'intérieur de la salle des sports lors du retrait du dossard ou de l'inscription.
- 5- Du fait des contraintes sanitaires et pour éviter de manipuler ou toucher les produits, aucun ravitaillement ne sera disponible sur le parcours (ni eau, ni sucre ...).
- 6- A l'issue de la course, les participants seront invités à conserver des distances de sécurité dans la salle des sports lors de la collation de fin de course.

### **B – Règlement de la course**

#### **1- Participation**

La course « la corrida de Bréhand » est organisée par l'association Rock and Run. Le règlement est celui des courses de la FFA.

La course est ouverte aux licenciés\* ainsi qu'aux non licenciés\*\*

\*La FFA accepte 9 types de licences, sous réserve que celle-ci, sans exception, portent la mention « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou l'indication « Course à pied en compétition ». Il s'agit des licences FFA, FCD, FFH, FFSA, FSCF, FSPN, FSGT, UFOLEP, ainsi que celle de la fédération de l'ASPTT. En revanche, les titulaires d'une licence FFTRI, FFCO, FFPM, etc sont exclus depuis la révision du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

\*\*pour les non licenciés, joindre l'original ou une copie d'un certificat médical daté de moins d'un an à la date de la course, comportant la mention « n'avoir pas constaté à la date de ce jour, les signes cliniques apparents contre indiquant la pratique de la course à pied (athlétisme) en compétition ». Le certificat médical sera conservé par l'organisateur pour une période de 10ans.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## **2- INSCRIPTIONS**

### 2.1 Par internet

Les inscriptions doivent se faire de préférence en ligne sur le site [nextrun.fr](http://nextrun.fr)

Les frais d'inscription sont à la charge du coureur

La date limite d'inscription est le vendredi 3 mars 2023 à 21h (l'organisation pourra changer cette date sans préavis)

### 2.2 Par courrier

Les Inscriptions doivent parvenir avant le 1<sup>er</sup> mars à l'adresse suivante :

Rock and Run, 8 rue St Yves 22510 Bréhand. Elles devront comprendre :

- Le bulletin d'inscription entièrement rempli
- La photocopie recto verso de la licence ou pour les non licenciés une photocopie du certificat médical avec les mentions indiquées dans le paragraphe 1. La photocopie ne sera pas restituée.
- Le montant de l'inscription (voir ci-dessous), chèque à l'ordre de Rock and Run.

### 2.3 Le week-end de la course

Le Samedi 4 mars 2023 à partir de 16h : retrait des dossards et inscription sur place à la salle des sports de Bréhand

### 2.4 Tarification

Pour le 5km : 7€ avant le jour de la course et 9€ sur place

Pour le 10 km : 11€ avant le jour de la course et 13€ sur place

### 2.5 Catégorie pour les courses

Pour toutes les courses, les catégories sont celles de la FFA.

Remarques :

- En ce qui concerne la tarification handisport et plus particulièrement pour les binômes, seul le compétiteur devra régler son engagement. Par contre, il sera demandé un certificat médical à chaque participant, qu'il soit compétiteur ou accompagnateur.
- Les pièces obligatoires doivent être fournies au plus tard, la veille de la course pour permettre le retrait du dossard.
- Une inscription non validée par manque d'une pièce obligatoire ne donnera lieu à aucun remboursement.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat médical, pour la durée du délai de prescription (10ans).

### **3 – LA COURSE**

#### 3.1 dossards

Aucun dossard n'est envoyé par courrier

Le retrait des dossard se fera à la salle des sports de Bréhand le jour de l'épreuve à partir de 16h.

Il devra être fixé par des épingles (3 minimum). Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course et être accroché sur le devant du maillot.

#### 3.2 Puce de chronométrage

Une puce électronique est fournie à chaque participant. A l'arrivée vous devez restituer cette puce aux organisateurs.

#### 3.3 Parcours

Le règlement FFA 2022 des courses hors stade s'applique à cette manifestation.

Aucune assistance n'est permise pendant la course (chien, vélo, coureur sans dossard ...)

Départ des courses devant la salle des sports de Bréhand

Fléchage du parcours par rubalise, panneaux et signaleurs.

Samedi 4 mars 2023

Course enfant à partir de 17h30

5km départ groupé à 18h30

10 km départ groupé à 19h15 (lampe frontale obligatoire)

### 3.5 Chronométrage

Le chronométrage sera assuré par un prestataire extérieur : Chronowest.

## **4 – DROIT A L'IMAGE**

Les athlètes participants aux différentes courses de la corrida de Bréhand autorisent l'organisation à utiliser les images prises à l'occasion de la manifestation.

## **5 – ASSURANCES**

Nous recommandons aux participants non licenciés de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuel accident ».

Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

L'association Rock and Run est couvert par une police d'assurance Responsabilité Civile.

## **6 – SECURITE ET ASSISTANCE**

### 6.1 Sécurité des parcours

Les parcours sont protégés par des signaleurs. Après le passage du véhicule de fin de course les concurrents courent sous leur propre responsabilité et ils doivent se conformer aux règles de circulation définies par le code de la route.

### 6.2 Service Médical

Un médecin sera de garde à la maison médicale de Bréhand lors de l'épreuve ainsi qu'une ambulance. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

## **7 – DISPOSITIONS DIVERSES**

L'organisation se réserve le droit de prendre toute disposition ou de faire toute modification qu'elle jugera nécessaire pour les cas non prévus.

Les décisions seront alors portées à la connaissance des concurrents.

## **8 – LOIS : C.N.I.L.**

Conformément à la loi informatique et liberté N°78-17 du 6 janvier 1978, les coureurs disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Par l'intermédiaire de l'organisation Rock and Run, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés.

Si vous ne le souhaitez pas, vous devez par écrit le signaler à l'organisation en indiquant vos noms, prénoms, adresse et numéro de dossard.

#### **9 – CAS DE FORCE MAJEURE**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour motif indépendant de la volonté de l'organisation, l'association Rock and Run rembourserait le montant de l'inscription. En cas d'inscription via le site nextrun, les frais de gestion resteraient dus à Nextrun et ne pourrions prétendre à aucun remboursement.

#### **10 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Pour préserver l'environnement, chaque coureur s'engagera ne rien laisser ou jeter sur le parcours ou à ses abords sous peine de disqualification.

#### **11- ENGAGEMENT**

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses. Il s'engage sur l'honneur à le respecter, à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Il s'engage à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage, ainsi que la disposition concernant les contrôles anti-dopage.